



Heures complémentaires et supplémentaires

Par **fred1978_old**, le **20/11/2007 à 16:24**

bonjour
je suis en cdi a temps partiel depuis le mois d'aout 2006.
Heures de base 86.67 par mois = 20h par semaine.
mais depuis que je travail dans cette entreprise je fais minimum 150h . c'est souvent 170h voir 190h par mois. le contrat n'a jamais évolué.
en plus de la 87eme heures jusqu'a 147eme heure je suis payé en heures complémentaires (non majorées) 60heures considérer comme heures complémentaires es-ce que c'est normal?
des fois les heures complementaires vont jusqu'a 69heure / 72heures. néclairez moi SVP.

Par **L expert social**, le **22/10/2010 à 16:38**

Bonjour,
Le nombre d'heures complémentaires effectuées au cours de la même semaine ou d'un même mois ne peut être supérieur à 1/10ème de la durée hebdomadaire ou mensuelle de travail prévue au contrat. Cependant, en cas d'accord ou de convention, la limite peut être portée jusqu'à 1/3 de la durée prévue dans le contrat de travail.
Pour des plus amples renseignements, je vous invite à vous rendre sur le lien suivant:
http://www.l-expert-comptable.com/les-heures-complementaires_18_a308.php
Cordialement,